



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN IEC 61386-21:2021/ A11:2021

Systèmes de conduits pour la gestion du câblage - Partie 21: Exigences particulières - Systèmes de conduits rigides

Conduit systems for cable management -
Part 21: Particular requirements - Rigid
conduit systems

Elektroinstallationsrohrsysteme für die
Kabel- und Leitungsverlegung - Teil 21:
Besondere Anforderungen - Starre
Elektroinstallationsrohrsysteme

07/2021



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN IEC 61386-21:2021/A11:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN IEC 61386-21:2021/A11:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN IEC 61386-21:2021/A11:2021

NORME EUROPEENNE **EN IEC 61386-21:2021/A11**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Juillet 2021

ICS 29.120.10

Version française

**Systèmes de conduits pour la gestion du câblage - Partie 21:
Exigences particulières - Systèmes de conduits rigides**

Elektroinstallationsrohrsysteme für elektrische Energie und
für Informationen - Teil 21: Besondere Anforderungen für
starre Elektroinstallationsrohrsysteme

Conduit systems for cable management - Part 21: Particular
requirements - Rigid conduit systems

Le présent amendement A11 modifie la Norme européenne EN IEC 61386-21:2021; il a été approuvé par le CENELEC le 2021-05-17. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cet amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du centre de gestion CEN-CENELEC ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au centre de gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Centre de gestion du CEN-CENELEC: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

© 2021 CENELEC Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres du CENELEC.

Réf. No. EN IEC 61386-21:2021/A11:2021 F